UNION EUROPÉENNE

MASSIF CENTRAL
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte rendu du comité de suivi
du programme opérationnel interrégional FEDER
et de la convention interrégionale de massif
du 6 décembre 2018 à Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme

Membres présents :
Sylvain MATHIEU, Président du GIP Massif central, Vice-président du conseil régional Bourgogne Franche Comté,
Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD, conseillère régional Nouvelle Aquitaine, Vice-présidente du GIP Massif central
Emmanuel FERRAND, Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, membre de l'assemblée générale du GIP Massif central
Andrea MURGIA, Rapporteur géographique - Commission européenne,
Frédérique GOMEZ, Commissaire CGET Massif central,
Vincent ALAZARD, Vice-Président du Départemental de l'Aveyron,
Véronique POUZADOUX, Conseillère Départementale de l'Allier,
Yves LEYCURAS, Association SPORT MAC,
Laurent SABATIER, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Autres participants :
AUDHUY Véronique, Région Nouvelle-Aquitaine,
AUGEREAU Eric, CGET Massif central,
BLANC Jean-Marie, Région Nouvelle-Aquitaine,
CAZAL Bertrand, CGET Massif central,
CUCHET Emmanuel, GIP Massif central,
GIRAUD Stéphanie, SGAR
GUERIN Jean-Paul, IPAMAC,
HANNAH Caroline, GIP Massif central,
JUILLET Vincent, CGET Massif central,
LECOMTE Alexandra, GIP Massif central,
LEGRAND Jérôme, Conseil départemental Lozère
MELAC Pierre-Emmanuel, GIP Massif central,
OZIOL Christine, SGAR Auvergne-Rhône-Alpes,
PAUT Mickael, Région Auvergne-Rhône-Alpes,
PROUHEZE Nathalie, GIP Massif central,
QUENTREC-FRAPPAT Nathalie, Région Auvergne-Rhône-Alpes,
RENAUDEAU Fanny, Conseil régional Bourgogne-France-Comté
ROUSSAT Anne, Conseil départemental de l'Allier,
TARANTOLA Franck, CGET Massif central,
TOURNADRE Christian, CGET Massif central,

Ordre du jour

1. Introduction par les coprésidents
2. Etat d'avancement du POI FEDER Massif central 2014-2020
   - Suivi financier
   - Cadre de performance
   - Audits d'opérations 2018
3. Etat d'avancement de la CIMAC 2014-2020
4. Modification du POI FEDER - pour validation
5. Modification du plan d'évaluation - pour validation

M. Sylvain MATHIEU, président du GIP Massif central et vice-président du Conseil régional Bourgogne-France-Comté, et Frédérique GOMEZ, commissaire CGET, représentant le Préfet, coprésident le comité de suivi.

La séance est ouverte à 09h30.

Sylvain MATHIEU, président du GIP Massif central, ouvre la séance et remercie les présents, en particulier Andréa MURGIA, rapporteur géographique de la Commission européenne. Il indique que lors de ce comité de suivi seront en particulier abordés les points concernant le cadre de performance, l'avancement du POI, la proposition de modification de la maquette financière du programme FEDER ainsi que la modification du plan d'évaluation.

Frédérique GOMEZ, commissaire de Massif, excuse le préfet coordonnateur de Massif et souhaite la bienvenue à Stéphanie GIRAUD qui remplace Jacqueline ANDRIEUX au SGAR. Elle indique que la participation financière des Départements et Régions sera valorisée lorsqu'ils sont porteurs de projet. Par ailleurs, la clause de revoyure de la Convention de massif sera présentée lors de la commission permanente du comité de massif du 7 décembre 2018.

Andrea MURGIA, rapporteur géographique de la Commission européenne, remercie les coprésidents. Il s'agit du deuxième comité de suivi auquel il participe pour le POI Massif central. Il indique que la première demande de modification du POI concernant le cadre de performance n'est pas encore approuvée par la Commission mais devrait être validée en fin d'année. Il insiste sur le fait qu'il faut veiller à l'amélioration des systèmes de gestion pour limiter la perte de fonds européens.

Le président du GIP propose qu'un tour de table de présentations soit fait.

I/ Etat d'avancement du POI FEDER Massif central 2014/2020

Suivi financier

Nathalie PROUHEZE, directrice du GIP Massif central, détaille l'avancement du POI FEDER. Le montant programmé en coût total est de 46 598 202€ soit un taux de programmation de 56,8%. Le montant Feder programmé est de 19 486 227€ soit un taux de programmation Feder de 48,7% (il devrait dépasser 51% fin 2018). Le montant Feder payé est de 3 226 409€ (taux de paiement : 3,9%).

Axe 1 :

Au 6 décembre 2018, 9 656 475€ de Feder ont été programmés sur l'axe 1 soit un taux de programmation de 46% pour un montant de Feder payé de 1 620 217€ donc un taux de paiement de 7,7%.

La biodiversité est une thématique phare mais en retard du POI. Afin d'accélérer la remontée de projets, il est prévu de lancer un appel à manifestations d'intérêts début 2019. Il sera soumis à validation du comité de programmation de décembre 2018 et ne se substitue pas aux appels à projets permanents en cours.

Pierre-Emmanuel Melac, chargé de mission du GIP, référent tourisme de pleine nature présente l'avancement concernant les dossiers de pôles de pleine nature et d'itinérance.

La sélection des pôles de pleine nature réalisée en 2015 et 2016 représente un total de 87 dossiers. Il s'agit de dossiers de faible montant financier : 40 000€ de Feder en moyenne. Les porteurs de projets sont principalement des structures publiques. Cette thématique se caractérise par une forte implication du partenariat. Le premier rendu des projets lors des soldes est plutôt qualitatif malgré quelques problèmes sur certains pôles. Ces dossiers ont un effet induits/indirects sur la création d'activités.

En ce qui concerne l'itinérance, 8 lauréats ont été sélectionnés depuis 2015. Ils ont généré 52 dossiers. Un nouvel appel à projets devrait être lancé en 2019 suite à la revoyure de la convention de massif. Les porteurs de projets sont principalement des collectivités et des acteurs privés (associations). Mis à part quelques faiblesses d'animation de certains projets, une bonne dynamique socio-économique est constatée autour des itinéraires.

Jérôme LEGRAND, Département de la Lozère, intervient sur le fait que l'animation des pôles de pleine nature porte sur 5 ans et sont financés sur une durée de 3 ans. Les porteurs de projets demandent s'il serait possible de financer les deux années supplémentaires.

Pierre-Emmanuel Melac indique que le financement FEDER/FNADT peut porter sur 5 ans pour l'animation. Les dossiers portent sur 3 ans mais de nouveaux dépôts de dossiers peuvent être faits pour les 2 années supplémentaires.

Bertrand Cazal indique que le volet animation est important pour le partenariat.

Axe 2 :

Au 6 décembre 2018, 2 456 506€ de Feder ont été programmés sur l'axe 2 soit un taux de programmation de 27,3% pour un montant de Feder payé de 288 902€ donc un taux de paiement de 3,2 %.

Emmanuel Cuchet, chargé de mission du GIP, référent thématique pour l'axe bois-construction, indique que cet axe est en retard notamment en raison du faible nombre de porteurs de projets. Globalement, les 28 projets programmés (pour 2,4 millions d'euros de Feder) sont essentiellement portés par deux têtes de réseau principales.

Afin de relancer la programmation, l'animation a été renforcée à partir de mi-2018 avec le recrutement d'un chargé de mission dédié ainsi que l'organisation, avec le Cget, d'un séminaire rassemblant une centaine de professionnels, têtes de réseau et porteurs potentiels, le 8 octobre 2018 à Theix.

Axe 3 :

Au 6 décembre 2018, 6 391 856 € de Feder ont été programmés sur l'axe 3 soit un taux de programmation de 70,1% pour un montant de Feder payé de 1 167 283€ donc un taux de paiement de 13,6 %.

Alexandra Lecomte, chargée de mission du GIP, référente thématique pour l'axe 3 rappelle que la programmation a été fortement alimentée par les trois appels à projets Accueil :

- 2015 : 31 territoires lauréats (1,7M€ Feder programmé),
- 2015 : 6 structures d'accompagnement lauréates (300 000€ Feder programmés),
- 2018 : 36 lauréats (2,2M€ Feder programmés).

Les dossiers programmés correspondent à un montant moyen de 160 000€ en coût total. Ainsi que le fait apparaître la carte projetée en séance, le maillage territorial est important.

Il est prévu de lancer un nouvel appel à projet début 2019. Il est soumis à validation du comité de programmation de décembre 2018.

Par ailleurs, d'autres projets innovants sont soutenus via l'axe 3 : 30 projets ont été programmés. Il s'agit de projets très diversifiés en termes de thématiques ce qui correspond à la diversité des leviers d'attractivité des territoires.

Dégagement d'office

Nathalie Prouhèze rappelle les montants réalisés :

- en 2016 et 2017: 2,5M€ de Feder certifiés en 2 ans,
- en 2018: le prévisionnel est de 2,5M€ de Feder certifiés en 1 an.

En 2018, le différentiel par rapport au seuil de dégagement d'office est estimé à 1,3M€ de Feder (le dernier appel de fonds aura lieu en décembre).

Pour éviter que cette situation ne se reproduise fin 2019, il sera nécessaire de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs.

Andrea Murgia, Commission européenne, indique que cela n'est pas une bonne nouvelle. Une alerte a été émise lors du comité de suivi de mai 2018. Le problème de gestion du programme n'est pas lié au de stock de dossiers mais aux moyens de l'autorité de gestion. Il y a eu un renforcement de l'équipe mais le problème persiste. La perte d'1,3M€ est regrettable. Le risque sera le même en 2019 s'il n'y a pas de changement. Le problème doit être résolu en 2019.

Sylvain Mathieu : Le risque de dégagement d'office était identifié. A présent, il est réel. Le maximum a été fait par le GIP mais certains problèmes sont liés au traitement de dossiers qui datent de 2015. Le GIP a été renforcé en termes de moyens humains mais dans le même temps, il y a des absences et du turn over. A présent, l'important est de regarder vers l'avenir et d'éviter de se retrouver dans la même situation l'année prochaine. Une discussion a lieu entre Régions pour abonder l'axe 4 - assistance technique de 500 000€ dans le cadre de la révision de maquette qui sera présentée lors de ce comité de suivi et pour apporter les contreparties qui correspondraient à 25 000€ par an par Régions. En ce qui concerne les locaux permettant d'accueillir potentiellement de nouveaux agents au sein du GIP, le sujet sera à voir avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Nathalie Prouhèze indique que des mesures de simplification ont été mises en place dont les effets devraient se faire sentir en 2019.

Jean-Marie Blanc, Région Nouvelle-Aquitaine, indique que pour éviter le dégagement d'office l'année prochaine, il faut notamment accélérer les remontées de dépenses de la part des bénéficiaires et assouplir le guide du porteur de projet.

Sylvain Mathieu signale que la simplification du guide du porteur et des réglementations est la volonté de tous.

Andrea Murgia : La simplification est toujours évoquée. Pour les prochaines périodes, les paiements se feront sur la base des résultats et non sur la base de justificatifs. Le programme Massif est un petit programme avec les mêmes règlements qu'un grand mais une petite équipe d'autorité de gestion. En outre, il n'y a pas de projets d'investissement mais plutôt des projets d'animation de faible montant financier. Pour la prochaine période de programmation la question devra se poser du maintien de programmes interrégionaux ou de l'intégration dans des programmes régionaux.

Cadre de performance

Nathalie Prouhèze rappelle le principe de l'examen de performance qui aura lieu en 2019. La réserve de performance correspond à 6% de la maquette globale du POI soit 2,4M€. Elle sera débloquée si les indicateurs du cadre de performance sont au niveau des objectifs fixés dans le POI au 31/12/2018. Une demande de modification des valeurs indicateurs est en cours (validée par le comité de suivi du 25 mai 2018). Comme indiqué en introduction par Andrea Murgia, elle devrait être validée d'ici la fin de l'année.

Le paradoxe du programme et qu'en 2018, le dégagement d'office ne sera pas évité mais qu'en revanche, sous réserve de validation de la modification des indicateurs, les valeurs intermédiaires du cadre de performance devraient être atteintes.

Andrea Murgia indique que l'examen de performance se fait par axe. Si un axe n'est pas performant, selon les décisions de l'Etat membre, il devrait être possible d'effectuer une redistribution vers les autres axes. Pour les indicateurs financiers, il faut prendre en compte les dépenses effectuées jusqu'au 31 décembre 2018 même si elles sont certifiées avant la date de validation du rapport annuel de mise en œuvre (RAMO). Les indicateurs de réalisation sont à prendre en compte au 31/12/2018. Le RAMO donne le cadre pour l'examen de performance.

Audits d'opération 2018

Caroline Hannah, Responsable gestion, contrôles, procédures et risques au GIP, indique que 7 audits d'opérations (dont un encore en cours) ont été réalisés lors de la campagne 2018 (3 en 2017) sur la base de l'échantillonnage réalisé par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) pour contrôler des dossiers certifiés et vérifier les procédures et le respect de la réglementation.

Le total de dépenses irrégulières s'élève à 14 734€ soit un taux d'erreur de 4,15% qui sera mis à jour mi-décembre à la réception du dernier rapport définitif. *[Nota post comité de suivi : après mise à jour, le taux d'erreur s'est élevé à 2,87 %]*

Sylvain Mathieu demande de préciser ce qui est considéré comme une dépense irrégulière.

Caroline Hannah précise que lors des contrôles d'audits, les contrôleurs peuvent écarter certaines dépenses qui avaient été retenues lors du traitement de la demande de paiement. Ces dépenses écartées sont considérées comme irrégulières. L'autorité de gestion doit alors fournir l'argumentaire l'ayant amenée à retenir ces dépenses. Il s'agit souvent de différences d'interprétation entre l'autorité de gestion et la CICC. Tous les contrôles sont retracés dans le rapport annuel des contrôles.

II/ Etat d'avancement de la CIMAC 2014/2020

Après un rappel de la maquette financière de la CIMAC, Christian Tournadre, Cget, présente l'avancement des engagements financiers et précise qu'en consommation linéaire le cible à atteindre au 31/12/2018 serait de 66% soit les 4/6ème de la maquette.

A ce jour, les engagements de l'Etat atteignent 58%, les régions 18% et les départements 38%. Un travail de consolidation des participations des régions et des départements a été fait pour intégrer l'autofinancement de ceux-ci dans la convention de massif, lorsqu'ils sont maîtres d'ouvrage de projets par exemple.

D'autres participations sont à intégrer comme des investissements réalisés à l'issue des projets d'ingénierie (projets centre-bourg, halle d'Anost par exemple) .

Une consultation écrite interviendra à partir du 10 décembre, sous réserve de validation, elle permettra de programmer près de 1 Mo d'€ supplémentaire d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne les engagements et les paiements de l'Etat, on constate une stabilité des chiffres avec une moyenne de 6 Mo d'€ engagés par an et de 4 Mo d'€ payés aux porteurs. Le taux de paiement est de 49% sur les montants engagés et de 26.5% sur la maquette totale.

Au global, entre mai et décembre ce sont 10 Mo d'€ d'engagements, par la programmation de 60 nouveaux dossiers pour 7 Mo d'€ et par la valorisation de l'autofinancement des départements et des régions pour le reste.

Il convient de poursuivre sur cette dynamique, le renforcement de l'équipe du SGAR avec l'arrivée de Stéphanie Giraud sera d'un grand secours après un fin de gestion difficile suite au départ de Christiane Montaron et de Jacqueline Andrieux. Christian Tournadre en profite pour remercier l'engagement de Christine Oziol et de Claire Sciortino sur cette période ce qui a permis de clore l'année budgétaire au plus près des objectifs fixés par le CGET.

III/ Modification du POI – pour validation

Sylvain Mathieu présente la modification de la maquette financière du programme qui est soumise à la validation du comité de suivi avant demande officielle à la Commission européenne.
L'objectif est de mieux adapter le POI à la dynamique de projets dans le Massif central et de - favoriser une bonne programmation des crédits tout en préservant l'équilibre global du programme et sa logique d'intervention.
La proposition de modification se base sur :

- l'avancement financier par axe du programme,
- les perspectives de besoins de financements notamment au regard des appels à projets et appels à manifestation à venir en 2019,
- les résultats et recommandations de l'évaluation de mise en œuvre du programme produite en 2018 par l'évaluateur externe Teritéo.

L'axe 2 étant en retard, il est proposé de reventiler :

- 1M€ vers l'axe 1 (notamment en prévision de la sélection de nouveaux itinéraires),
- 1M€ vers l'axe 3 (notamment en prévision du lancement de l'appel à projets Accueil 2019),
- 500 000 sur l'axe 4 – Assistance technique afin de renforcer le fonctionnement de l'autorité de gestion.

Cette proposition est validée par le comité de suivi.

IV/ Modification du plan d'évaluation – pour validation

Parmi ses missions, le Comité de suivi :

- approuve du programme d'évaluation
- examine les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'évaluation et les suites données aux conclusions des évaluations
- procède à l'examen et, au besoin, à la mise à jour du plan d'évaluation
- valide les propositions d'évaluations, leur budget prévisionnel

- décide des actions à mettre en œuvre suite à la présentation des résultats et préconisations, issus des évaluations menées à terme.

Nathalie Prouhèze rappelle que jusqu'à présent, le plan d'évaluation du POI Massif central n'a jamais été modifié.

Des modifications de trois natures sont proposées :

- L'actualisation de certaines informations contenues dans le plan initial (études non réalisées…),
- La rationalisation des démarches d'évaluation en termes de méthode (méthode d'évaluation contrefactuelle // évaluation basée sur la théorie) et, en conséquence, de coût,
- La révision du calendrier
  - pour répondre aux attendus des évaluations
  - tout en assurant la disponibilité de données suffisantes concernant la réalisation des projets.

Cette proposition est validée par le comité de suivi.

V/Divers

- Caroline Hannah rappelle que le Guide du Porteur de projet est un outil pédagogique. Cela a été notifié lors du 1er comité de suivi, le 11 décembre 2014. Toutefois il semble nécessaire pour les autorités d'audit de le rappeler. Ainsi, l'autorité de gestion (AG) indique que ce guide, qui sera revu de manière à le simplifier, a une portée pédagogique et non réglementaire. L'autorité de gestion reste l'autorité en mesure de le modifier (hors critères de sélection). Pour les modifications plus substantielles (changement de prises en compte des dépenses par la mise en place d'options de coûts simplifiés, etc.). L'autorité de gestion en informe le Comité de programmation et procède aux modifications. Cela est nécessaire pour la simplification et la gestion du programme au quotidien.

  Andrea Murgia : Le règlement européen n'indique pas les dépenses éligibles, c'est le décret national qui les détermine. Le guide ne peut pas être contractuel. Prenons acte que le guide est un outil pour aider les porteurs et non un document réglementaire pour l'éligibilité des dépenses.

- Jérôme Legrand interroge sur la mobilisation des 10 M€ d'EDF affichés dans la CIMAC
  Frédérique Gomez répond qu'ils portent sur la participation à des projets ponctuels et qu'il est prévu de faire le point avec EDF pour valoriser leurs interventions (par exemple, la participation à des projets sur l'hydrogène).

- Jérôme Legrand signale que la rédaction des appels à projets est faite collectivement mais que, dans les faits, les instructions réalisées dans les différents services des Régions et des Départements sont différentes.

- Jean Leterme, Département du Cantal, demande des informations sur l'avenir du programme Massif après 2020.

  Andrea Murgia : c'est la France qui décidera de la manière dont sera utilisée l'enveloppe qui lui sera allouée. Le budget global sera en diminution.
  Sylvain Mathieu rappelle qu'une motion en faveur de la politique de cohésion dans les territoires de montagne a été préparée par le GIP et sera envoyée aux autorités nationales avec une cosignature des Présidents de Régions.

VI/ Communication

Afin de valoriser les projets financés grâce au POI Massif central, trois films sont projetés :

- Axe 1 : Pôle de pleine nature de la vallée du Célé,
- Axe 2 : Halle d'Anost,
- Axe 3 : Accueil en Lozère.

L'assemblée applaudit ces réalisations.

VII/ Calendrier

- **Fin Mars :** comité de programmation
- **Mi-juin :** comité de programmation
- **12 juin :** comité de suivi
- **Début octobre :** comité de programmation
- **Décembre :** comité de programmation

Sylvain Mathieu clôt la séance.

Pour la Présidente du GIP Massif central,
Le Vice-Président du Conseil régional de
Bourgogne-Franche-Comté,
Président du GIP Massif central,

Sylvain MATHIEU

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet coordonnateur du Massif central,

F. GOMEZ